

QUAND LA DI LAISSE MOURIR LA CIFA

<u>Depuis 23 ans</u>, l'association CIFA offre une prise en charge unique en Île de France aux PPSMJ et leur permet ainsi de suivre des stages rémunérés dans le domaine qui les intéresse, afin de se remettre à l'emploi.

Le travail de la CIFA est indispensable aux prises en charge des SPIP! Or le 5 février 2015, une procédure de liquidation judiciaire de l'association s'engage.

En effet, la CIFA reste dans l'attente du versement des subventions du Fond Social Européen de 2013, soit 70 000 euros absolument nécessaires à la trésorerie de l'association. Cette somme, due de longue date, devrait être versée au mois de juin 2015 mais il sera trop tard!

Déjà l'année dernière, un poste sur trois avait été supprimé. Les deux salariées n'ont pu être rémunérées qu'à compter du mois de juin 2014, soit six mois sans salaire!

Encore une preuve de l'engagement sans faille des salariés de l'association.

Aujourd'hui, le Ministère de la Justice et la Direction Inter-régionale reconnaissent que le « tout carcéral » n'est pas la solution et que le développement des aménagements de peine permet de lutter efficacement contre la récidive.

En période d'austérité budgétaire, pouvons-nous nous passer du travail de nos associations partenaires et donc de la CIFA?

Pouvons nous hypocritement nous targuer du développement des initiatives visant la réinsertion des PPSMJ et laisser mourir cette association par indifférence et ce, après avoir bénéficié de son travail durant 23 ans ?

Cet état de fait est purement scandaleux!

Si la DI n'intervient pas, la CIFA cessera d'exister.

Nous sommons la DI de prendre parti et de mieux subventionner l'action de la CIFA afin de permettre à cette association de poursuivre son action.